

L'Autorité sanctionne Essilor International SAS et sa société mère EssilorLuxottica SA pour pratiques commerciales discriminatoires

Publié le 10 novembre 2022

VERRES CORRECTEURS

Essilor sanctionnée à hauteur de 81 millions d'€ pour entrave à la vente en ligne

Décision 22-D-16 du 6 octobre 2022

Autorité de la concurrence

Restrictions de livraison
Essilor refusait de vendre des verres de sa marque aux opérateurs alors qu'elle le faisait à l'étranger.

Restrictions en matière de communication
Essilor empêchait les sites de vente en ligne d'utiliser son logo et de communiquer sur l'origine des verres.

Limitations de garantie
Essilor conditionnait la prise en charge de la garantie à la prise de mesures en magasin.

Ces pratiques ont limité l'accès des consommateurs à un canal de vente alternatif et favorisé le maintien d'un niveau de prix élevé des verres correcteurs.

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant les juridictions compétentes.

The infographic features a light blue background with illustrations of people, eyeglasses, and various icons. At the top right, the 'Autorité de la concurrence' logo is shown with a red dot. A percentage sign and a shield icon are also present. The central part of the infographic is divided into three colored boxes (teal, dark teal, and pink) representing different types of restrictions. A woman is illustrated on the left, and another woman is on the right. At the bottom, a pair of glasses is shown next to a small plant.

Secteur des verres optiques : l'Autorité de la concurrence sanctionne à hauteur de 81 067 400 euros la société Essilor International SAS et sa société mère EssilorLuxottica SA pour pratiques commerciales discriminatoires

[Lire le communiqué](#)